

## AVIS PUBLIC

### DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

---

AVIS public est donné que le Comité de démolition tiendra une séance publique qui aura lieu à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan, en direct de la page Facebook de la Ville de Carignan et webdiffusée en direct sur YouTube, le 3 juillet 2024 à 18 h 30, afin de statuer, conformément au Règlement numéro 518 (2023) relatif à la démolition de bâtiments, sur les demandes d'autorisation de démolition ayant trait aux bâtiments suivants :

1. Dossier 2024-006 – Lot 2 598 575 – Démolition du 1907, rue Gertrude;
2. Dossier 2024-021 – Lots 6 447 854 à 6 447 857 – Démolition du 2311, rue Gertrude;
3. Dossier 2024-046 – Lots 3 015 165 à 3 015 167 – Démolition du 3132, rue Lareau.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître, par écrit, son opposition motivée au directeur général et greffier par intérim, par courrier, à l'adresse suivante :

Me Vincent Tanguay  
2379, chemin de Chambly, bureau 210  
Carignan (Québec) J3L 4N4

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Comité de démolition en transmettant ses questions et/ou commentaires préalablement à ladite séance relativement à ces demandes à l'adresse courriel suivante : [info@carignan.quebec](mailto:info@carignan.quebec).

Donné à Carignan, ce 17 juin 2024

Vincent Tanguay, avocat  
Directeur général et greffier par intérim

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

Je soussigné, Me Vincent Tanguay, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, l'avoir affiché à l'hôtel de ville et l'avoir fait afficher devant les bâtiments mentionnés ci-dessous, le 17 juin 2024 :

1. 1907, rue Gertrude;
2. 2311, rue Gertrude; et
3. 3132, rue Lareau.

Donné à Carignan, ce 17 juin 2024

Vincent Tanguay, avocat  
Directeur général et greffier par intérim